

Question No 10
du groupe GRL, par le député Philippe de Preux, au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant la nomination du super directeur du RSV

A la suite de la nomination du super directeur à la tête des hôpitaux de Sion et de Sierre, le GRL se pose la question de la nécessité absolue de cette fonction qui ne va pas sans alourdir le budget du RSV.

Pourquoi cette nomination n'a-t-elle pas été mise au concours par voie officielle?
Le Conseil d'Etat a-t-il encore un pouvoir décisionnel ou tout au moins une certaine influence dans le cadre du RSV?